



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 JUN 2023

N°15-2023

Budget 2023 : Décision Modificative N°1

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 19 Juin 2023 à 9 heures en présentiel sur convocation du 13 juin 2023.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNÈS.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

Budget 2023 : Décision Modificative N°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 19 juin 2023 ci-annexé ;

Vu la délibération N°07-2023 du Comité syndical du SMPH du 20 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération N°14-2023 du Comité syndical du SMPH du 19 juin 2023 relative au vote favorable de la nouvelle autorisation de programme (AP) d'un projet unique « carrières, réserves d'eau, tribune » pour un total de 1 400 000 € avec des crédits de paiement répartis sur les exercices 2023, 2024, 2025, et à l'annulation de programme « carrière sub irrig » de 700 000 € ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, à l'unanimité des membres présents, **vote favorablement** :

- la décision modificative n°1 par chapitre :

Chapitre 21	- 70 000 €
Chapitre 23	+ 70 000 €

- l'annulation de l'autorisation de programme « Carrière sub-irrig » par la modification du montant total de l'AP et des crédits de paiements tels qu'ils suivent :

AP "CARRIERE SUB IRRIG"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
VOTÉ 2023	700 000,00	10 000,00	555 000,00	135 000,00
Réalisé 2023	0,00	0,00		
Proposition DM1 2023	-700 000,00	-10 000,00	-555 000,00	-135 000,00
TOTAL VOTÉ 2023	0,00	0,00	0,00	0,00

- la création de l'autorisation de programme « CRET », son montant total et sa répartition sur les années 2023, 2024 et 2025 :

AP "CRET" Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
PROPOSITION DM1 2023	1 400 000,00	200 000,00	600 000,00	600 000,00

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050 25 14 05 460-20230619-15-2023-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô

Réunion du Comité Syndical
Lundi 19 juin 2023 à 9 heures

Décision modificative n°1

Le plan de financement qui vous a été présenté justifie, au regard de la réglementation comptable, d'annuler l'autorisation de programme « CARRIERE SUB IRRIG » votée lors du budget primitif et de créer une nouvelle AP « CRET » construite autour de 3 axes : les Carrières, les Réserves d'Eau, et les Tribunes, comme détaillé ci-après :

Annulation :

AP "CARRIERE SUB IRRIG"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
VOTÉ 2023	700 000,00	10 000,00	555 000,00	135 000,00
Réalisé 2023	0,00	0,00		
Proposition DM1 2023	-700 000,00	-10 000,00	-555 000,00	-135 000,00
TOTAL VOTÉ 2023	0,00	0,00	0,00	0,00

Nouvelle AP :

AP "CRET" Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
PROPOSITION DM1 2023	1 400 000,00	200 000,00	600 000,00	600 000,00

Pour info, recettes :	Total	2023	2024	2025
Subventions	572 000		286 000	286 000

Coût net prévisionnel 828 000 200 000 314 000 314 000

Pour mémoire, nous avons prévu au budget primitif 2023 des dépenses nouvelles d'investissement uniquement pour 246 400 € (en dehors de l'achèvement du PPI 2018-2021), dans l'attente d'éléments plus précis concernant les réserves d'eau.

Le nouveau programme regroupant les divers chantiers implique des ajustements et, en considérant le plan de financement évoqué précédemment, un coût supplémentaire de 53 600 € en 2023 pour des travaux réalisés à hauteur de 200 000€ (inscrits en crédit de paiement pour l'AP « CRET » en 2023).

Libellé	Article	Montant
Etude réserve d'eau	2181	-16 400
AP Carrières sub irrig	2313	-10 000
Tribune carrière uriel	2313	-120 000
Nouvelle AP CRET	2313	200 000
		53 600

Les recettes attendues n'étant pas confirmées à ce jour, elles ne sont pas inscrites au budget 2023 mais le seront en 2024 voire en 2025, compte tenu des délais administratifs de versement. En outre, si une fois confirmées, ces recettes venaient à atteindre des sommes inférieures aux montants inscrits au plan de financement, ce dernier ferait l'objet d'une adaptation et une nouvelle répartition de crédits serait opérée au BP 2024 pour les années 2024 et 2025. Si nécessaire, certains travaux pourraient également être reportés d'une année supplémentaire pour répartir les dépenses.

Enfin, sur le plan comptable les écritures suivantes doivent être effectuées afin notamment d'équilibrer la section d'investissement (compte 2188 « autres immobilisations corporelles »), mais aussi pour réaffecter la dépense d'étude du géomètre au programme :

	Voté BP 2023	DM1	Total voté 2023
2181	16 400,00	-16 400,00	0,00
2188	264 399,59	-53 600,00	210 799,59
2313	550 000,00	70 000,00	620 000,00

Le total des investissements de 2023 sera donc, comme lors de l'élaboration du BP, inférieur aux 500 000 € de participations versées par les membres mais générera un excédent pour 2024 qui permettra la réalisation de travaux pour une somme plus importante, estimée pour l'instant dans l'AP à 600 000€.

Je vous invite à en délibérer et si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- voter la décision modificative n°1 par chapitre,

Chapitre 21	- 70 000 €
Chapitre 23	+ 70 000 €

- voter les autorisations de programmes et crédits de paiement tels que décrits ci-dessous :

AP "CARRIERE SUB IRRIG"	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
VOTÉ 2023	700 000,00	10 000,00	555 000,00	135 000,00
<i>Réalisé 2023</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
Proposition DM1 2023	-700 000,00	-10 000,00	-555 000,00	-135 000,00
TOTAL VOTÉ 2023	0,00	0,00	0,00	0,00

AP "CRET" Carrières, Réserves d'Eau, Tribunes	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2023	2024	2025
PROPOSITION DM1 2023	1 400 000,00	200 000,00	600 000,00	600 000,00

Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique,

M. Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-251405460-20230619-15-2023-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023